

ISSN 2071 - 1964

**Revue interafricaine de littérature,
linguistique et philosophie**

Particip'Action

**Revue semestrielle. Volume 13, N°1 – Janvier 2021
Lomé – Togo**

ADMINISTRATION DE LA REVUE *PARTICIP'ACTION*

Directeur de publication	: Pr Komla Messan NUBUKPO
Coordinateurs de rédaction	: Pr Martin Dossou GBENOUGA : Pr Kodjo AFAGLA
Secrétariat	: Dr Ebony Kpalambo AGBOH : Dr Komi BAFANA : Dr Kokouvi M. d'ALMEIDA : Dr Isidore K. E. GUELLY

COMITE SCIENTIFIQUE ET DE RELECTURE

Président: Serge GLITHO, Professeur titulaire (Togo)

Membres:

Pr Augustin AÏNAMON (Bénin), Pr Kofi ANYIDOHO (Ghana), Pr Zadi GREKOU (Côte d'Ivoire), Pr Akanni Mamoud IGUE, (Bénin), Pr Mamadou KANDJI (Sénégal), Pr Taofiki KOUMAKPAÏ (Bénin), Pr Guy Ossito MIDIOHOUAN (Bénin), Pr Bernard NGANGA (Congo Brazzaville), Pr Norbert NIKIEMA (Burkina Faso), Pr Adjai Paulin OLOUKPONA-YINNON (Togo), Pr Issa TAKASSI (Togo), Pr Simon Agbéko AMEGBLEAME (Togo), Pr Marie-Laurence NGORAN-POAME (Côte d'Ivoire), Pr Kazaro TASSOU (Togo), Pr Ambroise C. MEDEGAN (Bénin), Pr Médard BADA (Bénin), Pr René Daniel AKENDENGUE (Gabon), Pr Konan AMANI (Côte d'Ivoire), Pr Léonard KOUSSOUHON (Bénin), Pr Sophie TANHOSOU-AKIBODE (Togo).

Relecture/Révision

- Pr Serge GLITHO
- Pr Ataféi PEWISSI
- Pr Komla Messan NUBUKPO

Contact : Revue *Particip'Action*, Faculté des Lettres, Langues et Arts de l'Université de Lomé – Togo.

01BP 4317 Lomé – Togo

Tél. : 00228 90 25 70 00/99 47 14 14

E-mail : participaction1@gmail.com

© Janvier 2021

ISSN 2071 – 1964

Tous droits réservés

LIGNE EDITORIALE

Particip'Action est une revue scientifique. Les textes que nous acceptons en français, anglais, allemand ou en espagnol sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

La taille des articles

Volume : 15 à 16 pages ; interligne : 1,5 ; pas d'écriture : 12, Times New Roman.

Ordre logique du texte

- Un **TITRE** en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- Un **Résumé** en français qui ne doit pas dépasser 6 lignes (60 mots)
- Les **Mots-clés** ;
- Un résumé en anglais (**Abstract**) qui ne doit pas dépasser 8 (huit) lignes ; Ce résumé doit être traduit en français.
- **Key words** ;
- **Introduction** ; elle doit mettre en exergue la problématique du travail
- **Développement** ;

Les articulations du développement du texte doivent être titrées et/ou sous titrées ainsi :

1. Pour le **Titre** de la première section
- 1.1. Pour le **Titre** de la première sous-section
2. Pour le **Titre** de la deuxième section
- 2.1. Pour le **Titre** de la première sous-section de la deuxième section
- 2.2. etc.

- **Conclusion**

Elle doit être brève et insister sur l'originalité des résultats de la recherche menée.

- **Bibliographie**

Les sources consultées et/ou citées doivent figurer dans une rubrique, en fin de texte, intitulée :

Bibliographie.

Elle est classée par ordre alphabétique (en référence aux noms de famille des auteurs) et se présente comme suit :

Pour un livre : NOM, Prénom (ou initiaux), (Année de publication). *Titre du livre (en italique)*. Lieu d'édition, Maison d'édition.

Pour un article : NOM, Prénoms (ou initiaux), (Année de publication). "Titre de l'article" (entre griffes) suivi de in, *Titre de la revue (en italique)*,

Volume, Numéro, Lieu et année d'édition, Indication des pages occupées par l'article dans la revue.

Les rapports et des documents inédits mais d'intérêt scientifique peuvent être cités.

La présentation des notes

La rédaction n'admet que des notes en bas de page. Les notes en fin de texte ne sont pas tolérées.

Les citations et les termes étrangers sont en italique et entre guillemets « ».

Les titres d'articles sont entre guillemets “ ”. Il faut éviter de les mettre en italique.

Les titres d'ouvrages et de revues sont en italique. Ils ne sont pas soulignés.

La revue ***Particip'Action*** s'interdit le soulignement.

Les références bibliographiques en bas de page se présentent de la manière suivante : Prénoms (on peut les abréger par leurs initiaux) et nom de l'auteur, *Titre de l'ouvrage*, (s'il s'agit d'un livre) ou “Titre de l'article”, *Nom de la revue*, (vol. et n°), Lieu d'édition, Année, n° de pages.

Le système de référence par année à l'intérieur du texte est également toléré.

Elle se présente de la seule manière suivante : Prénoms et Nom de l'auteur (année d'édition : n° de page). NB : Le choix de ce système de référence oblige l'auteur de l'article proposé à faire figurer dans la bibliographie en fin de texte toutes les sources citées à l'intérieur du texte.

Le comité scientifique de lecture est le seul juge de la scientificité des textes publiés. L'administration et la rédaction de la revue sont les seuls habilités à publier les textes retenus par les comités scientifiques et de relecture. Les avis et opinions scientifiques émis dans les articles n'engagent que leurs propres auteurs. Les textes non publiés ne sont pas retournés.

La présentation des figures, cartes, graphiques... doit respecter le format (format : 12,5/26) de la mise en page de la revue ***Particip'Action***.

Tous les articles doivent être envoyés aux adresses suivantes : **participaction1@gmail.com**

NB1 : Chaque auteur dont l'article est retenu pour publication dans la revue ***Particip'Action*** participe aux frais d'édition à raison de 50.000 francs CFA (soit 75 euros ou 100 dollars US) par article et par numéro. Il reçoit, à titre gratuit, un tiré-à-part.

NB2 : La quête philosophique centrale de la revue ***Particip'Action*** reste : **Fluidité identitaire et construction du changement : approches pluri-et/ou transdisciplinaires.**

Les auteurs qui souhaitent se faire publier dans nos colonnes sont priés d'avoir cette philosophie comme fil directeur de leur réflexion.

La Rédaction

SOMMAIRE

LITTÉRATURE

1. Aesthetics of Survival in Michael Phillips's *Angels Watching over me*
Ebony K. AGBOH.....9
2. Sarah Forten's Appeal as a Prophetic Voice in the Future of Black
feminist Criticism
Komla M. AVONO & Komi BEGEDOU.....25
3. The Postcolonial Writer and the Domestication of the English
Language: A Reading of Kwakuvi Azasu's *The Slave Raiders*
Kokouvi Mawulé d'ALMEIDA.....43
4. Shakespeare on integration: towards a Semiotic Study of *Othello* and
the Merchant of Venice
Biava Kodjo KLOUTSE59
5. Migration im Kolonialkontext, am Beispiel von Uwe Timms *Morenga*
Kuessi Marius SOHOUE73
6. „Kulturbegegnung zur Migrationszeit. Diagnose und Perspektive der
Beziehung zwischen Okzident und Orient in Michael Kleebergs *Roman*
Der Idiot des 21. Jahrhunderts. Ein Divan“
Konan Hubert KOUADIO95
7. Zu den transkulturellen Phänomenen in Gerhard Seyfrieds historischem
Roman *Herero*
Boaméman DOUTI119
8. Memoria y metamorfosis de la sociedad española postfranquista en *Al*
amparo de la ginebra, de José Luis Serrano
Maguette DIENG.....137
9. Des récits de vie pour survivre au génocide rwandais
Babou DIENE.....159

LINGUISTIQUE

10. Analyse sémantique de quelques patronymes éwé motivés par la
divinité *Hèvièsò*
Vinyikê Dzodzi SOKPOH.....185
11. Création métaphorique dans deux langues béninoises
Zakiath BONOU-GBO, Laurent ATCHIKPA & Wilson KOBOUE.....205

12. Approche morphosyntaxique du verbe en nghlwa parler de mbatto-
bouake
N'Sou Chabelle AGRE225
13. Marquage des tons et problèmes sémantiques dans les langues
africaines: étude du /yɔ/ en hwegbe, parler àjá
Dovi YELOU.....251
14. Etude morphosemantique des expressions idiomatiques en kabiye
Essodina PERE-KEWEZIMA & Essohanam KAROUE.....267

PHILOSOPHIE ET SCIENCES SOCIALES

15. Les chaînes de télévision privées sénégalaises : l'essor d'un service
public de l'audiovisuel en marge de l'état ?
Mor FAYE285
16. L'épistémologie de Gaston Bachelard : vers quel humanisme ?
Gervais KISSEZOUNON329
17. Promotion de l'écotourisme comme source de réduction de la pauvreté
en milieu rural dans la région de la Kara au Togo
**Kouyadéga DJALNA, Anissou BAWA & Albert TINGBE-
AZALOU.....353**

LES CHAÎNES DE TÉLÉVISION PRIVÉES SÉNÉGALAISES : L'ESSOR D'UN SERVICE PUBLIC DE L'AUDIOVISUEL EN MARGE DE L'ÉTAT ?

Mor FAYE*

Résumé

Le présent article s'intéresse à la libéralisation du secteur télévisuel sénégalais marqué par l'avènement de chaînes de télévision privées nationales à partir de 2003, mettant fin à plusieurs décennies de monopole d'État sur ce secteur. Au-delà de l'intérêt qu'elle accorde aux enjeux et mécanismes de cette démonopolisation longtemps retardée par les pouvoirs publics sénégalais, comparativement à la libéralisation de la presse écrite depuis les années 1970 et à celle de la radio depuis les années 1990, cette recherche met le focus sur le rôle réel que jouent ces chaînes de télévision privées nationales dans le paysage médiatique sénégalais, notamment face à l'impossible mutation de la télévision d'État (la RTS) en média de service public.

Mots-clés : Sénégal, monopole d'État sur la télévision, libéralisation, émergence de chaînes de télévision privées nationales.

Abstract

This study examines the liberalization of the Senegalese television sector marked by the advent of some national private television channels from 2003, putting an end to several decades of Senegalese State monopoly over this sector. Beyond the interest it gives to the issues and mechanisms of this de-monopolization long delayed by the Senegalese public authorities, as compared with the liberalization of the print media since the 1970s and that of radio stations since the 1990s, this research work focuses on the real role these national private television channels play in the Senegalese media landscape, especially in response to the impossible change of the state television (RTS) into a public service media.

Keywords: Senegal, State monopoly on television, liberalization, emergence of national private television channels.

*Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis (Sénégal) ; Email : mor.faye@ugb.edu.sn

Introduction

Dans deux articles antérieurs que nous avons consacrés successivement à la télévision nationale sénégalaise la RTS sous le régime socialiste (Faye, 2019)

⁵⁵, puis sous le régime libéral (Faye, 2020)⁵⁶, nous avons étudié ce média à l'aune des principes et critères généraux censés définir un service public de l'audiovisuel. Alors qu'elle était supposée servir les Sénégalais sans discrimination, nos résultats de recherche avaient montré que cette télévision, lancée en 1973, ne sera nationale par la suite que de nom⁵⁷. Pour des raisons politiques et idéologiques, son fonctionnement sera en effet aux antipodes d'un service public de l'audiovisuel. Sous le régime socialiste des Présidents Léopold Sedar Senghor (1960-1980) et Abdou Diouf (1981-2000), en effet, la télévision nationale sénégalaise servit exclusivement d'instrument de propagande et de vitrine idéologique à l'État et au parti au pouvoir. Ni l'opposition politique ni la société civile anticonformiste n'y avaient voix au chapitre. Pendant longtemps, l'alternance politique au pouvoir

⁵⁵ FAYE Mor, 2019/4, « Public Sector Media and The Credibility Crisis in Senegal: National Television in the Socialist Government », *Brazilian Journalism Research-Theory, Research and Criticism*, pp. 8-27.

FAYE Mor, septembre 2020, « Médias d'État et Alternance Politique au Sénégal : une étude de la Télévision nationale sénégalaise sous le Président Abdoulaye Wade », in *Akofena*, pp. 77-96.

⁵⁷ À ses débuts en 1963, elle était sous le format d'une télévision éducative, avant de devenir une télévision généraliste en 1973 (Dioh, 2009 ; Barry, 2013). Suite à ce changement de format qui lui conféra aussitôt un enjeu politique et social différent, la télévision fut rattachée à la radio nationale pour former avec elle l'ORTS (*Office de Radiodiffusion Télévision du Sénégal*). Selon la *Loi 73-51 du 3 décembre 1973* qui porta l'ORTS sur les fonts baptismaux, : « *l'Office de Radiodiffusion Télévision du Sénégal a pour objet, avec les moyens qui lui sont propres, de répondre aux besoins et aspirations de la population en ce qui concerne l'information, la culture, l'éducation, le divertissement et l'illustration des valeurs de civilisation. Il doit, à cet effet, faire valoir dans ce domaine le souci exclusif des intérêts généraux de la collectivité [...]* ». En 1992, l'ORTS changea de statut et de dénomination pour devenir la RTS (*Radiodiffusion Télévision Sénégalaise*).

était perçue comme une occasion historique de réformer en profondeur la télévision sénégalaise, en la démocratisant. Lorsque cette alternance se produisit en 2000, avec l'avènement d'un régime libéral dirigé par le Président Abdoulaye Wade (2000-2012), en remplacement de celui socialiste déchu, elle n'entraîna pas pour autant la mutation de la télévision nationale d'un média d'État à un média de service public. Ce dernier, en lieu et place des réformes promises et rendues crédibles par son ancien statut d'opposant et de paria de la télévision nationale, renforça même le contrôle de l'État et de son régime sur ce média, à des fins personnelles et partisans (Sy, 2003 ; Diakhité, 2013). La seconde alternance politique, intervenue au Sénégal en 2012 et marquée par l'arrivée au pouvoir du Président Macky Sall, sous les couleurs de l'Alliance Pour la République (APR), n'a pas entraîné non plus la mutation de la télévision nationale de média d'État en média de service public⁵⁸. Le Parti Démocratique Sénégalais, parti de l'ancien Président Abdoulaye Wade, ainsi que les autres partis d'opposition ont presque à leur tour disparu de la télévision nationale. Cette culture d'allégeance au pouvoir en place, quelle que soit sa coloration politique, par une élimination systématique de ses concurrents et de ses détracteurs, confirme une fois de plus l'ancrage de la RTS dans son rôle de média d'État au service du régime en place et éloigne toute perspective de la voir jouer le rôle d'un média de service public, sous réserve qu'il y ait une volonté politique réelle.

Cependant, alors que de 1973 à 2003 le secteur télévisuel sénégalais ne comptait que la télévision nationale la RTS comme unique chaîne locale en raison d'un monopole étatique tenace sur ce

⁵⁸ L'actuel Directeur Général de la RTS, Racine Talla, est Maire de Dalifort (Banlieue dakaroise), sous les couleurs de l'APR, parti au pouvoir.

secteur (Fall, 2008, p. 43), contrairement à celui de la presse écrite libéralisé au milieu des années 1970 et à celui de la radiodiffusion au milieu des années 1990, on assiste depuis la décennie 2000 à l'essor progressif de chaînes de télévisions privées. Pour les partis d'opposition, la société civile anticonformiste et les citoyens ordinaires, la situation de quasi-désert télévisuel marquée pendant des décennies par une télévision d'État hégémonique, qui règne toute seule sans chaînes concurrentes, semble ainsi révolue, dans ce contexte de pluralisme télévisuel sur le point d'être enfin une réalité au Sénégal.

Le présent article se propose d'étudier de très près ces mutations en cours dans le paysage télévisuel sénégalais, marquées par l'avènement de ces chaînes de télévision privées, afin d'en cerner les enjeux et contours. Pour ce faire, il vise à répondre aux questions suivantes : Comment cette démonopolisation du secteur de la télévision tant retardée par l'État s'est-elle concrètement effectuée ? L'essor des chaînes de télévision privées sénégalaises dans le paysage médiatique sénégalais consacre-t-il réellement la naissance d'un service public de l'audiovisuel en marge de l'État, face à l'impossible mutation de la télévision nationale, la *RTS*, en média de service public ? C'est ce questionnement qui a principalement servi de cadre heuristique à la présente recherche.

Méthodologie

Notre travail s'inscrit dans le sillage de nos deux articles précédents consacrés au secteur sénégalais de la télévision que nous venons de rappeler ci-dessus. En conséquence, en ce qui concerne nos investigations sur le contexte d'émergence et le rôle des télévisions privées, comparativement au fonctionnement de la télévision nationale

sénégalaise et au regard des principes et critères généraux définissant un service public de l'audiovisuel, nous avons gardé le même format d'enquête. A la suite des résultats de nos deux articles antérieurs, nous avons mené une troisième enquête auprès de journalistes et de téléspectateurs sénégalais, toujours sous forme d'entretiens. Au cours de cette enquête menée grâce à un guide d'entretien, les personnes abordées ont été interrogées, entre autres, sur :

- *ce que représente l'avènement des télévisions privées dans le paysage médiatique sénégalais,*
- *ce qui leur paraît être les apports spécifiques des télévisions privées, comparativement aux médias d'État et aux autres segments de la presse sénégalaise en général,*
- *la différence entre l'information télévisée des télévisions privées et celle de la télévision nationale (format et contenu),*
- *les chaînes sur lesquelles ils choisissent de regarder la télévision,*
- *les émissions politiques, sociales, culturelles phares qu'ils regardent régulièrement ou occasionnellement,*
- *les points forts et les points faibles des télévisions privées,*
- *les rapports entre les télévisions privées et le pouvoir politique,*
- *les types de dérive constatés sur les télévisions privées,*
- *leur impression globale sur l'avènement des télévisions privées : une révolution médiatique réussie ou ratée.*

Les informations recueillies ont été complétées par une analyse documentaire portant sur la presse africaine, en général, et celle sénégalaise, en particulier, pour mieux faire ressortir le contexte sociohistorique de l'avènement de chaînes de télévision privées dans le paysage médiatique local et les enjeux politiques, sociaux et culturels associés.

Cet article s'articule en définitive autour de trois parties. La première se propose de revenir sommairement sur la définition de la notion de service public de l'audiovisuel pour mieux mettre en

perspective notre démarche sur le plan théorique. La deuxième envisage de décrire et analyser le processus ayant conduit à l'écroulement du monopole de l'État sénégalais sur le secteur de la télévision et à l'émergence de chaînes de télévision privées nationales. La troisième et dernière partie étudie le rôle de ces chaînes.

1. Qu'est-ce qu'un service public de l'audiovisuel ?

Puisque nous partons de l'hypothèse selon laquelle les télévisions privées pourraient jouer le rôle de service public de l'audiovisuel, introuvable dans le fonctionnement actuel de la télévision nationale sénégalaise la *RTS*, nous gardons ci-dessous, avec quelques réajustements près, la même approche définitionnelle d'un service public de l'audiovisuel que dans nos travaux antérieurs précités, à la lumière de laquelle nous étudierons le rôle de ces chaînes privées. Sous ce rapport, le service public de l'audiovisuel désigne tout média audiovisuel, public ou privé, qui est au service de la population et qui respecte les principes généraux d'égalité, de continuité et de mutabilité qui fondent le service public en général. Un service public de l'audiovisuel garantit l'égal accès à tous aux médias qu'il couvre et produit des programmes d'information, d'éducation et de divertissement continus et évolutifs revêtant un intérêt général. Selon la définition que proposent Jay Blumler et d'autres théoriciens (Bourdon, 2013, p.17), la radiotélévision relève du service public de l'audiovisuel, lorsqu'elle répond aux six critères suivants :

- *l'universalité géographique*. Selon ce critère, le signal d'une radiotélévision de service public, étant un service universel, doit toucher toute *la population*, où qu'elle se trouve, et éviter autant que possible l'existence de zones non couvertes ;
- *l'éthique d'une offre complète*. Le service public de radiotélévision doit couvrir les grandes missions (informer, éduquer et divertir) et les genres dans leur diversité, pas seulement le divertissement ;

- des *mandats généraux* qui doivent être énoncés clairement et rester contraignants ;
- la *diversité, le pluralisme et la variété*. Autrement dit, une radiotélévision de service public doit s'adresser à tous, afin que chacun se reconnaisse dans ses différents contenus. Dans cette perspective, elle doit fournir à chaque citoyen, à chaque communauté des informations utiles à son évolution lui permettant de se situer dans la société en adhérant, entre autres, aux opinions lui paraissant les plus pertinentes. Ce critère requiert de tenir compte de la diversité linguistique, s'évertuant, par-là, à n'exclure aucune langue, si minoritaire soit-elle. Considéré comme une autre caractéristique essentielle d'un média de service public, le principe de pluralisme signifie l'expression des opinions politiques, idéologiques, sociales, culturelles, religieuses dans leurs diversités, sans discrimination aucune.
- le *non-commercialisme*, en ce sens que le service public ne doit pas chercher à maximiser l'audience et à s'adresser seulement aux audiences qui intéressent les publicitaires ;
- le *rôle politique*, dans la mesure où le service public doit être un haut lieu de la politique.

C'est à l'aune de ces principes généraux censés régir un service public de l'audiovisuel que nous allons examiner, plus loin, le rôle des télévisions privées sénégalaises.

2. De l'avènement de chaînes de télévision privées nationales dans le paysage médiatique sénégalais : les enjeux et mécanismes d'un processus longtemps bloqué par l'État (1973-2003)

Implantée en Afrique au lendemain des indépendances des années 1960, contexte marqué par l'avènement du parti unique et la mainmise étatique sur la presse écrite et la radio, la télévision fut également l'objet, dès sa naissance sur le continent, d'un monopole public sous contrôle politique et idéologique des régimes alors en place (Dioh, 2009). Au nom de l'unité nationale à construire, ces derniers interdirent en effet le pluralisme médiatique de même que le multipartisme considérés comme des facteurs de division (Frère, 2016,

p. 73). À l'instar de ses homologues africains, l'État sénégalais ne dérogea pas à cette conception politico-médiatique scélérate, plus particulièrement dans le secteur télévisuel qui faisait l'objet d'une surveillance encore plus stricte, en raison du pouvoir d'attraction de la télévision dans une civilisation de l'oralité où l'image et le son comptent beaucoup et sont plus accessibles que l'écrit pour les populations alors majoritairement analphabètes. C'est ainsi que la *Loi 73-51 du 3 décembre 1973* qui crée l'*Office de Radiodiffusion Télévision du Sénégal (ORTS)* lui confie, sous la tutelle de l'État, le monopole de toutes les émissions de radiodiffusion ou de télévision à destination du grand public sur toute l'étendue du territoire national sénégalais (Article 3). Ainsi, en dehors des pouvoirs publics sénégalais, nul n'avait le droit de créer une station de radio ou une chaîne de télévision indépendante. Pour avoir un réel effet dissuasif, cette loi menaçait même les « *contrevenants d'un mois à un an de prison, d'une amende de 20 000 à 100 000 francs et de la confiscation des moyens d'installation utilisés* », sans l'obtention d'une licence ou d'une fréquence avant de diffuser, ce qui était d'avance impossible. Une telle restriction politique, idéologique et juridique allait durablement entraver tout pluralisme dans le secteur audiovisuel national, plus particulièrement dans celui de la télévision. Ce refus constant de l'État sénégalais de libéraliser le secteur télévisuel national obéissait, au fond, à cette logique alors en cours dans la plupart des États africains, selon laquelle « pas d'images, pas de réalités », dans le but d'imposer l'irréel aux populations malgré tous les démentis du réel, par une politique officielle d'étouffement des images (Ba, 1996). Cependant, sous la pression constante des partis d'opposition, de la société civile et des voix anticonformistes, l'État sénégalais fut contraint à dé-monopoliser le secteur de la télévision, en

autorisant progressivement la création de chaînes de télévision privées, comme il le fit dans le secteur de la presse écrite au milieu des années 1970 et dans celui de la radio au milieu des années 1990. Comme le soulignait, en 2003, Sidy Lamine Niasse, un des principaux pionniers de la lutte pour la liberté d'expression et fondateur du Groupe de presse *Wal Fadjri* :

La population sénégalaise n'a cessé de souhaiter l'extension à la télévision du travail effectué par les radios et les journaux dans la démocratisation de l'information, afin de briser le monopole étatique qui ne promet guère la qualité, ni l'égalité, encore moins la transparence. Il est courant de nous entendre interpellé ainsi : "nous attendons votre télévision" [...] Mais, à l'évidence, le maçon préfère rester au bas de l'édifice... (Niasse, 2003, p. 105)

Chronologiquement, cette démonopolisation ayant finalement permis l'émergence de chaînes de télévision privées au Sénégal se compose de deux étapes. La première porte sur la réforme de l'audiovisuel des années 1990 sous le régime socialiste du président Abdou Diouf et la seconde sur celle des années 2000 sous le régime de l'alternance libérale du président Abdoulaye Wade.

2.1. Les télévisions étrangères par satellite : les seules chaînes autorisées à émettre, suite à la réforme de l'audiovisuel très contestée et très décriée des années 1990

Le processus de libéralisation du secteur de la télévision, bien que n'étant effectif au Sénégal qu'en 2003, commence véritablement en 1991 avec le vote de la *Loi 92-02 du 16 décembre 1991* portant création d'une société nationale dénommée « Radiodiffusion Télévision Sénégalaise » (RTS). En son article 2, cette loi, tout en réaffirmant le monopole de la *Radiodiffusion Télévision Sénégalaise* sur la diffusion et la distribution, à destination du grand public, d'émissions de radio et de télévision, permet, en effet, l'association de

concessionnaires à l'exercice de ce monopole à condition, précise-t-elle, qu'elle fasse l'objet de conventions définissant clairement les obligations réciproques du concessionnaire et de la société nationale. Alors que l'État avait jusque-là exercé un monopole absolu sur la radiotélévision nationale en vertu de la *Loi no 51-73 du 16 décembre 1973* qui consacra la naissance de l'*Office de Radiodiffusion télévision du Sénégal (ORTS)*, cette réforme introduite par la Loi 92-02 du 16 décembre 1991 laisse entrevoir, pour la première fois, la possibilité que d'autres radios et d'autres chaînes de télévision, portées par des acteurs privés, puissent exister à côté de la radio et de la télévision d'État. Furent ainsi posés les germes de la démonopolisation de l'audiovisuel national sénégalais.

Les chaînes de télévision étrangères par satellite furent toutefois les seules bénéficiaires de cette brèche historique ouverte dans le monopole étatique sur le secteur télévisuel national. Ainsi, dès 1991 à la suite d'après négociations avec le gouvernement sénégalais, *Canal Plus* fut autorisée à ouvrir un bureau à Dakar, à travers *Canal Horizons*, sa filiale africaine. Les droits de diffusion obtenus lui permirent d'opérer dans la rediffusion et la redistribution de bouquets au Sénégal. *Canal Horizons* pouvait de ce fait vendre aux abonnés son bouquet Canal Sat qui proposait de nombreuses chaînes de télévision étrangères spécialisées ou généralistes. À ses débuts, *Canal Horizons* émettait 19 heures par jour dont 3 non cryptées (gratuites). En 1992, une autorisation fut également accordée à *Excaf* (Expo Carrefour Afrique, une société sénégalaise) qui, grâce aux antennes MMDS⁵⁹, proposait aux téléspectateurs sénégalais moins fortunés d'accéder à plusieurs chaînes, en payant un abonnement moins cher que chez

⁵⁹ MMDS = *Multipoint Microwave Distribution System*.

Canal Horizons et en achetant une antenne parabolique (Fall, 2008, op. cit., pp. 44-45 ; Barry, 2012, p. 39). Lorsque *TV5 Afrique* fut lancée au début des années 1990 et que ses promoteurs tenaient à ce que cette chaîne soit suivie dans les pays d'Afrique francophone, un accord fut trouvé entre l'État sénégalais et Excaf pour que tout Sénégalais ayant payé une antenne chez cet opérateur puisse la regarder gratuitement⁶⁰.

L'arrivée sur le territoire national de ces chaînes de télévision étrangères accessibles par satellite sur abonnement fut ainsi une étape importante vers le pluralisme télévisuel au Sénégal. Elle entraîna, comme on pouvait s'y attendre, des raccordements et des abonnements dans la bourgeoisie et les classes moyennes sénégalaises, plus particulièrement à Dakar. Les Sénégalais venaient d'avoir, pour la première fois, la possibilité de regarder d'autres chaînes que la télévision nationale (la *RTS*). Le zapping d'une chaîne à l'autre, en fonction de ses centres d'intérêt, commençait à entrer dans les pratiques de consommation télévisuelle. Au demeurant, ces chaînes étrangères par satellite faisaient l'objet d'une sévère restriction. Elles n'étaient pas autorisées à produire et diffuser des informations sur le Sénégal, sous peine de retrait de leur contrat, pour « ingérence dans les affaires intérieures » du pays (Barry, 2012, *idem*, p. 40). Par ce biais, l'État sénégalais comptait garder l'exclusivité et le monopole de la production et de la diffusion de l'information télévisée dans tout le pays à travers la *RTS*.

⁶⁰ Cela ne fut pas sans poser problème au départ entre Excaf et les téléspectateurs sénégalais dans la mesure où l'opérateur voulait verser *TV5 Afrique* dans son propre bouquet, ce qui signifiait qu'il fallait s'abonner pour regarder la chaîne. Finalement, l'État trancha au profit des téléspectateurs.

Cette réforme de l'audiovisuel sénégalais des années 1990 fut l'objet d'une très forte contestation par les acteurs médiatiques autochtones. Ces derniers ne pouvaient comprendre que l'État puisse accorder exclusivement à des opérateurs étrangers le droit d'émettre des télévisions privées par satellite au Sénégal, alors qu'ils ne cessaient de revendiquer, depuis de longue date, la liberté d'entreprendre dans le secteur télévisuel national. D'autant que le lancement de télévisions privées locales était perçu, dans ce contexte de monopole d'État sur la télévision nationale, comme la seule alternative d'accès démocratique à la télévision, pour les nombreux opposants et acteurs de la société civile anticonformistes marginalisés des médias d'État. Bien que non autorisés à profiter de cette brèche ouverte dans le monopole étatique du secteur de la télévision, les acteurs médiatiques nationaux instrumentalisèrent cependant cette nouvelle donne. Pour eux, l'arrivée au Sénégal de ces télévisions étrangères par satellite était la preuve tangible que l'État venait de libéraliser le secteur de la télévision nationale et qu'ils devaient se battre pour avoir l'autorisation d'entreprendre aussi dans le secteur. Face à la multiplication des demandes d'obtention de fréquences, l'État continuait à leur opposer un refus catégorique. Dès 1994, El Hadji Ndiaye, propriétaire de la société privée Pyramide Culturelle du Sénégal (PCS), avait déposé un dossier pour l'obtention d'une fréquence télévisuelle, mais sans réponse des autorités étatiques (Paye, 2002, p. 483). Plusieurs fois débouté, le *Groupe Sud Communication* fut même obligé en 1998 de lancer par satellite sa chaîne de télévision, *La Chaîne Africaine (LCA)*, depuis Paris vers le Sénégal. En refusant d'autoriser le lancement de chaînes de télévisions privées nationales, l'État craignait au fond que les journalistes indépendants et les opposants en possession de télévisions privées les utilisent à des fins

encore plus subversives, en montrant, avec des images à l'appui, les autres facettes des réalités du pays occultées par la télévision nationale la RTS. Cette interprétation est d'autant plus fondée que la presse d'opposition et la presse privée indépendante autorisées respectivement à partir de 1974 et de 1985 ont été particulièrement virulentes⁶¹ contre le régime socialiste alors en place (Faye, 2008). L'État craignait les télévisions privées considérées comme une arme de destruction massive.

En somme, la réforme de l'audiovisuel sénégalais des années 1990 n'a donné lieu qu'à une libéralisation extravertie, s'agissant du secteur de la télévision, dans la mesure où elle n'a profité qu'aux médias internationaux, ce qui augure ce qui est aujourd'hui appelé la mondialisation de l'information. A la faveur de cette réforme, les opérateurs privés nationaux n'ont finalement obtenu que la démonopolisation du secteur de la radio, ce qui a permis le lancement des premières radios privées commerciales à partir de 1994 et des premières radios communautaires à partir de 1995.

2.2. L'alternance au pouvoir en 2000 et l'entrée en scène des télévisions privées nationales dans le paysage médiatique sénégalais

En 2000, le Sénégal a connu la première alternance politique de son histoire marquée par l'avènement d'un régime libéral dirigé par Abdoulaye Wade, l'opposant historique aux présidents Senghor et Diouf. Durant ce scrutin présidentiel, qui s'est déroulé entre février et mars 2000, la revendication des populations et des acteurs médiatiques

⁶¹ Dans les pages de cette presse, le régime socialiste était jugé responsable de la crise financière de l'État des années 1980 et de la crise sociale y afférente, suite à l'application des Plans d'Ajustement Structurel (PAS) du Fond Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale (BM).

pour la libéralisation du secteur télévisuel national s'invita au débat. Elle eut un écho favorable auprès du candidat Abdoulaye Wade. Lors de l'émission *Xell-Xelli* de la radio *Sud FM* qui fut sa dernière émission radiophonique de campagne, ce dernier prit le ferme engagement de libéraliser le secteur télévisuel national, une fois élu (Diome, 2013, p. 95). Au lendemain de son élection, il réitéra cet engagement lors du conseil des ministres du 12 mai 2000, ainsi que celui d'autoriser le transfert de Paris à Dakar de *LCA* (chaîne de télévision du Groupe Sud Communication). Le Président Abdoulaye Wade alla même plus loin car il initia, dans la foulée, un important projet de réforme de l'audiovisuel national à partir de décembre 2000 (Sy 2003, p. 11). Pour ce faire, il mit en place un groupe d'experts, sous la direction de Jacques Habib Sy, dont les travaux devaient documenter ce projet et doter le gouvernement d'une véritable politique de démocratisation et de privatisation du secteur. Ce vent de libéralisme qui commençait à souffler sur le secteur télévisuel sénégalais faisait fermement croire aux porteurs de projets de télévision que le gouvernement n'allait pas tarder à autoriser les premières chaînes de télévision privées nationales. Des patrons de presses furent ainsi amenés, en vue du montage de leurs dossiers de candidatures, à commanditer des études techniques de faisabilité et à voyager pour nouer des partenariats à l'extérieur ; cela faisait partie des conditions requises (Diome, 2013, op. cit., p. 96). Toutefois, avant que ce groupe d'experts ait fait part de ses conclusions sur la manière de réformer l'audiovisuel national, ses membres furent « remerciés » par le Président Abdoulaye Wade. Ainsi, sans qu'aucun cadrage institutionnel et juridique n'ait été préalablement posé, ce dernier fit procéder au lancement des appels à candidatures, le 18 janvier 2001, pour l'autorisation de création de chaînes de télévision privées.

Puis, à la surprise générale, le Président Abdoulaye Wade fit volteface, en renonçant petit à petit à toute idée de privatiser le secteur sénégalais de la télévision. Tantôt il laissait entendre que la télévision était trop dangereuse pour être laissée à n'importe qui. Tantôt, il disait que les opérateurs sénégalais n'étaient pas assez outillés pour faire fonctionner techniquement des chaînes de télévisions avec tout ce que cela demandait. Tantôt encore il jurait que tant qu'il serait président, il n'accorderait jamais de télévision à des gens qui utilisaient leur journal ou leur radio pour attaquer sa politique et ternir son image. Le Président Abdoulaye Wade réagissait ainsi aux premières critiques virulentes de la presse privée contre le régime de l'alternance. En réalité, en raison de son long compagnonnage avec la presse privée lorsqu'il était opposant et compte tenu du rôle joué par celle-ci dans l'alternance politique de 2000 qui l'a porté au pouvoir, Abdoulaye Wade a eu une appréciation erratique de ses futurs rapports avec cette presse au lendemain de son élection (Loum, 2013). Ayant estimé qu'ils avaient partagé les mêmes idéaux de liberté d'expression et d'opinion face au régime socialiste déchu, le Président Wade croyait que les journalistes du secteur privé allaient le soutenir, une fois au pouvoir. Or, ces derniers commençaient, au lendemain de l'élection présidentielle de 2000, à se démarquer en réaffirmant leur indépendance et leur liberté de ton pour montrer qu'ils étaient aux côtés du peuple, peu importe la coloration idéologique du régime en place. Le Président Abdoulaye Wade prenait alors conscience que, de la même manière que les radios privées avaient participé à la chute du régime socialiste qui les avait autorisées à partir de 1994, son propre régime pourrait également chuter à cause des télévisions privées s'il s'aventurait à les autoriser. Cette même peur l'avait d'ailleurs dissuadé de démocratiser la télévision nationale, pour la maintenir au

service de son régime et en faire un bouclier face aux médias indépendants et un outil de propagande pour sa réélection en 2007. Cela l'avait également poussé à choisir le journaliste Babacar Diagne comme conseiller en communication ensuite comme DG de la RTS, celui qui a servi de bouclier télévisuel à son prédécesseur Abdou Diouf pour continuer la manœuvre. Face à la réticence persistante d'Abdoulaye Wade d'accorder des fréquences de télévision aux nationaux, les groupes de presse qui étaient engagés dans ce processus se retrouvèrent, par la suite, dans de graves difficultés financières. D'autant que certains s'étaient endettés auprès des banques, pour préparer leurs dossiers de candidature (Diome, 2013, idem, p. 96). Ce fut le cas des groupes *Sud Communication* et *Walfadjri*. Cela allait conduire *Sud Communication*, déçu et affaibli financièrement, à surseoir jusqu'ici à son projet télévisuel ; sa chaîne de télévision LCA ne sera jamais transférée à Dakar, contrairement aux promesses de Wade ; elle disparaîtra même par la suite.

Face à ce revirement du Président Abdoulaye Wade, les patrons de presse multiplièrent leurs sorties médiatiques pour dénoncer le blocage de la libéralisation du secteur télévisuel en leur direction. Ils furent relayés par de nombreux intellectuels qui leur accordèrent un énorme soutien, au nom de la démocratie et de la liberté de presse. Pour le sociologue Malick Ndiaye, par exemple, s'exprimant en août 2004 dans les colonnes du journal privé *Walf-Quotidien* :

"Une seule télé est indigne du Sénégal". Telle est la nouvelle vérité que les professionnels de l'information partagent avec la masse des téléspectateurs des villes et des campagnes, à mesure que les émissions interactives radiophoniques avaient permis au citoyen moyen de s'élever au-dessus de la conscience commune des pays où

une seule radio et une seule télé abêtissent encore les populations à longueur de journée. Il est vrai que Me Wade a soutenu que l'audiovisuel était un outil dangereux qui ne devait pas tomber entre les mains de n'importe qui. Mais tout le problème n'est-il pas de savoir précisément en quoi la libéralisation de l'audiovisuel public est un danger et pour qui ? Si le pluralisme de l'information est un crime, autant fermer les radios privées et supprimer le multipartisme intégral et retourner aux temps révolus des ministères de l'Information, avec leur corollaire, le dirigisme étatique sur l'économie, l'arrogance des fonctionnaires au-dessus des lois, et la toute-puissance du Parti dominant qui dénigre les lois et se joue de la république ! (Ndiaye, 2003).

Ainsi, sous la pression de l'opinion publique et des acteurs médiatiques, le Président Wade décida finalement d'octroyer, à partir de 2003, les premières fréquences télévisuelles aux promoteurs nationaux. Mais pour avoir un contrôle sur ce processus de libéralisation du secteur de la télévision nationale, le Chef de l'État opta pour le gré à gré concernant l'octroi des fréquences, ce qui se fit donc en dehors de tout cadre juridique et de tout appel à candidatures. Dès son enclenchement, cette procédure fut de ce fait entachée de fortes suspicions, d'autant que les déclarations d'obtention de fréquence de télévision faisaient toujours suite à une audience au Palais de la République entre le Chef de l'État et les bénéficiaires de ces fréquences. Sous les deux mandats du Président Wade (2000-2012), toutes les chaînes de télévision autorisées ont été lancées dans ces conditions. Il en est de même sous l'actuel Président Macky Sall, depuis 2012. Sur ce point, un journaliste interviewé parle « d'une nébuleuse totale marquée du sceau du top secret ».

2.3. Présentation du nouveau paysage télévisuel national sénégalais

À la faveur de ce processus que nous venons de décrire et analyser, le paysage télévisuel national sénégalais, longtemps dominé par une seule télévision (*RTS*, État), compte depuis 2003 près d'une dizaine de chaînes de télévision privées locales. Il s'agit de la *2STV*, de *RDV*, de *Canal Info News*, de *Walf TV*, de la *TFM*, d'*Africa 7*, de *Sen TV*, de *DTV*, de *7TV* et d'*i-TV*. Chronologiquement, la *2STV*, *RDV*, *Canal Info News* et *Walf TV* constituent la première génération de chaînes de télévision privée sénégalaises autorisées à émettre. Leur naissance se situe vers la fin du premier mandat du Président Abdoulaye Wade (2000-2007). À leur suite allait naître la deuxième génération de chaînes de télévision privée. Il s'agit de la *TFM* et d'*Africa 7* lancées vers la fin du deuxième mandat du Président Abdoulaye Wade (2007-2012). *SEN-TV*, *DTV*, *7TV* et *i-TV* ont vu le jour sous le Président Macky Sall (élu en 2012 et réélu en 2019).

Le tableau suivant donne une présentation plus détaillée de cet environnement télévisuel en recomposition, suite à la fin du long monopole d'État sur le secteur de la télévision nationale.

Paysage TV au Sénégal depuis 2003

Chaîne de télévision	Année de lancement	Régime de propriété	Slogan	Caractéristiques et choix éditorial
<i>RTS</i>	1963	Public	« Une fenêtre dans le monde » « Quand c'est important, c'est sur la <i>RTS</i> »	Cette télévision d'État fut créée en 1963, sous forme de télévision éducative, grâce à un accord-cadre entre le gouvernement du Sénégal et l'Unesco, avec l'appui des coopérations canadienne et française. Au lendemain des Jeux Olympiques de Munich de 1972 qu'elle couvrit avec succès, cette télévision changea de format pour devenir une télévision d'information politique et générale à vocation nationale. Avec la Radio nationale, elle forme l'ORTS en 1973 devenu la <i>RTS</i> en 1991. Depuis sa création, la Télévision nationale <i>la RTS</i> est au service exclusif des différents pouvoirs en place.

2STV	2003	Privé	« La télévision autrement »	Première télévision privée sénégalaise, la 2STV a démarré ses programmes le 21 juin 2003 sur le canal UHF23. Elle découle d'un partenariat public-privé, dans le domaine de la production audiovisuelle, entre l'État du Sénégal représenté par la RTS et ORIGINES SA représenté par son propriétaire El Hadji Ndiaye. Dénommée RTS2S au départ, elle a adopté son nom actuel après avoir été entièrement cédée à ORIGINES SA. La 2STV se veut être une télévision alternative.
RDV	2006	Privé	« Ecoutez vos yeux »	La RDV appartient au Groupe Excaf Télécoms, premier acteur audiovisuel privé sénégalais de par son histoire dans l'apparition de la télévision par satellite au Sénégal. Lancée en 2006, RDV émet 24 heures sur 24 et couvre l'ensemble du territoire national. Elle est accessible par diffusion terrestre hertzienne avec une qualité d'images en numérique, au Sénégal et dans la sous-région grâce au satellite NSS7.
WALF TV	2006	Privé	« Votre fidélité fait notre fierté »	Walf TV a commencé à émettre en France depuis le 22 décembre 2006, via le satellite, ce qui en fait la première chaîne sénégalaise à émettre par technologie numérique. Appartenant au Groupe de presse Walfadjri, un des pionniers de la presse privée sénégalaise qui édite le journal Walf depuis 1985 et qui possède la radio Walf FM émettant depuis 1996, Walf TV a un format de « télé-radio » car elle cherche à s'adresser aussi bien au téléspectateur qu'à l'auditeur. En 2007, Walf TV s'implante définitivement au Sénégal après obtention d'une licence octroyée par l'État, au lendemain d'une audience au Palais accordée par le Président Abdoulaye Wade à Sidy Lamine Niasse, alors Directeur général du groupe de presse.
Canal Info News	2006	Privé	« L'info en continu »	Chaîne d'informations en continu, Canal Info News a été lancée par le journaliste Cherif Ahidara. Elle a commencé ses émissions en 2006, après avoir racheté l'ancienne fréquence hertzienne de Canal Horizons, une fois que ce dernier a décidé d'être uniquement sur satellite. Mais pour différentes raisons, Canal Info News n'émet plus.
TFM	2010	Privé	« Le miroir du Sénégal »	Créée en 2010 à la suite d'une audience accordée par le Président Abdoulaye Wade à son promoteur le chanteur Youssou Ndour, la TFM (Télé Futurs Médias) est la chaîne de télévision du Groupe Futurs Médias (GFM) appartenant à ce chanteur. Ce groupe était déjà présent dans le secteur de la presse écrite grâce à son journal L'Observateur et dans celui de la radio grâce à sa station RFM (Radio Futurs Médias). La naissance de la TFM a été particulièrement difficile. Il a fallu la signature d'une pétition à l'échelle nationale et internationale, pour que Youssou Ndour ait une fréquence. A raison ou à tort, le Président Abdoulaye Wade avait fondé son refus sur le fait que des « capitaux étrangers » seraient derrière la création de cette télévision, pour combattre son régime. Le très puissant et controversé homme d'affaires français, Vincent Bolloré, était tacitement indexé. Ce dernier

				venait d'être éjecté du Terminal à conteneurs du Port Autonome de Dakar au profit de la société Dubai Port Word, ce qu'il aurait mal supporté et qui l'aurait poussé à appuyer tout ce qui pourrait combattre Abdoulaye Wade et son fils Karim. Annoncée comme une chaîne culturelle, TFM a changé de format dès son autorisation pour devenir une chaîne d'information politique et générale.
<i>Africa7</i>	2011	Privé	« La télévision Panafricaine » Puis, « Vibrer au cœur de l'Afrique »	En ce qui concerne Africa7, le chiffre 7 qui figure sur son nom renvoie aux cinq régions africaines (Est, Ouest, Nord, Sud et Centre), à la diaspora africaine et au reste du monde. Sixième chaîne de télévision privée sénégalaise à vocation éducative et culturelle orientée vers les femmes et les jeunes, Africa7 se veut ainsi être une chaîne ayant ses racines en Afrique mais ouverte sur les autres cultures.
<i>SEN-TV</i>	2012	Privé	« 1 ^{ère} télé urbaine du Sénégal »	Lancé sous le Président Macky Sall (2012-), <i>SEN-TV</i> Appartient au Groupe de Presse D-Média qui édite le journal <i>La Tribune</i> et auquel appartient la radio <i>Zik FM</i> . Le journaliste Bougane Gueye Dani est le propriétaire du groupe de presse.
<i>DTV</i>	2015	Privé	« Vivez la magie de la télé »	<i>DTV</i> (Dunuyaa Télévision) est l'ancienne <i>RDV</i> Musique et Sport transformée en chaîne généraliste. Elle appartient au Groupe Excaf Télécoms. « Son objectif est de sortir du modèle dominant de la télévision, voire unique, depuis l'avènement de la télévision privée au Sénégal. <i>DTV</i> cherche à innover tout en gardant le contact avec le public, d'où son option d'associer les téléspectateurs au choix des programmes et au traitement de l'actualité ». C'est ainsi que se décline le positionnement éditorial de <i>DTV</i> .
<i>7 TV</i>	2017	Privé	« La télé qui nous ressemble et nous rassemble »	<i>7 TV</i> est une chaîne généraliste mettant l'accent sur l'information et le divertissement (<i>infotainment</i>). Elle a été créée par une ancienne journaliste de <i>Canal Info News</i> , déjà propriétaire du site d'information Azactu.net.
<i>i-TV</i>	2018	Privé	« La télévision d'ici et d'ailleurs »	Quant à <i>i-TV</i> , elle appartient au groupe de presse e-Media Invest créé par des journalistes démissionnaires du groupe de presse GFM du chanteur Youssou Ndour. Il s'agit de Mamoudou Ibra Kane, d'Alassane Samba Diop, de Dj Boubs et de Benoît Diouf qui étaient respectivement, au moment de leur démission, directeur général de <i>GFM</i> , directeur de la <i>RFM</i> , animateur vedette de <i>GFM</i> et directeur du journal de la <i>RFM</i> . A la surprise générale, ces journalistes ont été rejoints, en vagues successives par d'autres journalistes, animateurs et techniciens démissionnaires de <i>GFM</i> , pour créer leur propre groupe de presse.

C'est ainsi que se présente le nouveau paysage télévisuel privé sénégalais⁶². Comme on peut le constater, à la lumière de ce qui précède, les chaînes de télévision privée nationales ont fait leur apparition dans un contexte déjà marqué par des mutations médiatiques et sociologiques profondes. Sur le plan médiatique, elles ont apparu dans un pays qui avait déjà enregistré des avancées très significatives, en ce qui concerne la liberté de presse, à la faveur des réformes politiques et médiatiques entreprises par les régimes successifs à la tête de l'État sénégalais, sous la pression des forces politiques et sociales éprises de démocratie et de bonne gouvernance. Les chaînes de télévision privées sénégalaises apparaissent, pour ainsi dire, dans un contexte largement déblayé par les luttes menées, pour un espace médiatique libre, par la presse partisane des années 1970, par la presse privée écrite depuis les années 1980 et par les radios privées commerciales et les radios communautaires et associatives depuis les années 1990. Avec le lancement des chaînes de télévision privées sénégalaises à partir de 2003, le Sénégal venait de se retrouver dans une situation plus que jamais inédite où depuis l'indépendance du pays en 1960 l'État n'est plus majoritaire dans le domaine des médias. En effet, aussi bien dans le secteur de la presse écrite, dans celui de la radio que dans celui de la télévision, les médias d'État sont devenus minoritaires. Sur le plan sociologique, le contexte dans lequel ces chaînes de télévision ont fait leur apparition se caractérise par une opinion publique plus critique, plus exigeante vis-à-vis des gouvernants et des acteurs de la presse, en partie grâce à l'action d'éveil et de conscientisation des médias locaux et transnationaux.

⁶² On y trouve aussi de nombreuses chaînes confessionnelles (Lamp Fall TV, Mourchid TV, Touba TV, etc.) et des Web-TV. Bien que dignes d'intérêt scientifique, celles-ci, en raison de leurs spécificités, ne font pas partie de cette étude qui cible plutôt les chaînes généralistes telles que listées ci-dessus.

Autrement dit, dans ce contexte de lancement de ces chaînes de télévision privées, l'opinion publique sénégalaise n'est plus celle des années 1960.

3. Le rôle des télévisions privées sénégalaises

Nous allons, à présent, nous intéresser au rôle effectif des télévisions privées sénégalaises, en vue d'examiner et d'analyser de très près leurs apports mais aussi leurs limites.

3.1. Un rôle informatif et politique prépondérant

Dans l'objectif de présenter une offre télévisuelle alternative, les télévisions privées sénégalaises se sont dès leur naissance inscrites dans une logique d'affirmation de leur identité professionnelle et de leur indépendance éditoriale vis-à-vis de l'État et des médias du secteur public, pour être en phase avec les aspirations des populations. Ainsi, depuis leur avènement à partir de 2003, leurs apports sont indéniables, en raison du rôle démocratique très important qu'elles jouent dans le paysage médiatique local.

3.1.1. Une diversification des sources d'information télévisée

Le premier apport des télévisions privées sénégalaises est de participer, de façon significative, à la diversification des sources d'information télévisée. Ainsi, dès leur lancement, elles ont fait perdre à l'État un monopole symbolique et stratégique très important d'être pendant plusieurs décennies (1973-2003), à travers la télévision nationale (la RTS), l'unique producteur et diffuseur de JT, dans tout le pays, selon son idéologie et ses intérêts. En effet, avant l'avènement

des télévisions privées, le modèle de journal télévisé imposé aux téléspectateurs sénégalais sur la télévision nationale, sans que son contenu et ses finalités n'aient véritablement changé à ce jour, est un modèle de JT trop institutionnel. Celui-ci ne traite que de l'État et de ses démembrements. Il ne véhicule que des informations qui intéressent et arrangent les pouvoirs publics, au point d'occulter tout autre sujet d'intérêt politique, social, économique, culturel, voire culturel qui échappe à leur contrôle. Du point de vue de son contenu, il se caractérise par une nette propension à ne montrer que ce qui va et à cacher ce qui ne va pas, pour peu que la responsabilité des autorités politiques et administratives du pays, leur image et leur crédibilité soient engagées. Très centralisé et bâti sur un schéma unidirectionnel allant des gouvernants aux gouvernés, ce modèle de JT ouvre et ferme ses éditions en parlant essentiellement du Chef de l'État, le reste du temps d'antenne étant presque totalement dominé par les reportages sur les activités des ministères, du personnel de l'administration territoriale, du personnel des collectivités locales et des activités politiques du parti au pouvoir. Depuis quasiment toujours, ce modèle de JT se présente ainsi, au point que le sigle de la *RTS* signifie « Rien Tous les Soirs », aux yeux du public sénégalais (Sy, 2003, *op. cit*, p. 137).

Aujourd'hui, grâce aux chaînes de télévision privées, ce monopole d'État sur l'information télévisée est brisé. Les téléspectateurs ont désormais un spectre de choix beaucoup plus large pour s'informer sur leur pays, sur l'Afrique et le reste du monde, en se branchant le soir sur la *2STV*, sur la *RDV*, sur *Walf TV*, sur la *TFM*, sur *Africa 7*, sur *Sen TV*, sur *iTV* ou sur *7TV*. Chaque téléspectateur peut ainsi librement regarder le JT sur la chaîne de télévision de son

choix, en fonction de sa sensibilité. Sans compter la possibilité qui s'offre à lui de migrer d'une chaîne à l'autre, de recouper les informations véhiculées de part et d'autre, de les comparer avec ce qu'il lit dans les journaux ou sur internet et avec ce qu'il entend à la radio, et de les rapporter à son propre vécu, afin de se faire son opinion personnelle sur l'actualité locale, nationale et internationale. Les télévisions privées proposent également, en dehors des plages d'information en matinée ou en soirée, des émissions de débat hebdomadaires sur des sujets d'actualité. Réunissant des journalistes, des universitaires, des opérateurs économiques, des ministres et des leaders des partis d'opposition, ces émissions permettent d'approfondir les sujets d'actualité. On peut citer « Jakarlo » et « Face to Face » sur la *TFM*, « Opinion » sur *Walf TV*, « Sen-Jotay » et « Face à Pape Alé » sur *SEN-TV*, « Ça me dit » sur la *2STV*, etc. Les points de vue développés rament généralement à contre-courant des images et discours distillés sur la télévision d'État la *RTS* et permettent aux téléspectateurs d'avoir d'autres sons de cloche et un autre regard sur l'actualité. Les télévisions privées sénégalaises font des revues de presse quotidiennes ou hebdomadaires, en reprenant et amplifiant les sujets développés par la presse privée écrite et les radios privées commerciales auxquelles elles sont liées du fait parfois de la même appartenance au même groupe de presse. En langues nationales et en français, ces revues de presse sont très suivies par les téléspectateurs même si certains d'entre eux en dénoncent l'extrême théâtralisation⁶³.

⁶³ Le Colonel Momar Gueye, écrivain, milite pour que ces revues de presse soient retirées des mains des « troubadours qui hurlent plus qu'ils ne parlent », et qu'elles soient confiées à des journalistes professionnels. Cf. <https://www.xibaaru.sn/le-colonel-moumar-gueye-veut-plus-dethique-dans-la-presse-senegalaise/>

Cette diversification des sources d'information télévisée introduite dans le paysage politico-médiatique sénégalais par les télévisions privées a, malgré ses imperfections, nettement diminué la force de propagande de l'État. Aujourd'hui, ce dernier ne peut plus construire l'actualité et imposer une vérité officielle aux populations en se servant de sa télévision, sans que des images concurrentes sur les mêmes sujets ne lui soient opposées. La télévision n'est plus l'apanage de l'État.

3.1.2. Un journalisme de proximité

Le deuxième apport des télévisions privées sénégalaises réside dans le fait qu'elles se fondent résolument sur un journalisme de proximité. Ce genre journalistique part du principe que plus une information est proche géographiquement, chronologiquement, affectivement et socialement, plus elle intéresse le lecteur, l'auditeur et le téléspectateur (Ringoot, Rochard, 2002). Ce genre journalistique est principalement un journalisme de terrain. Depuis leur émergence, les télévisions privées s'y illustrent. Elles investissent les quartiers populaires de Dakar, la capitale du Sénégal, et les autres villes du pays, de même que le milieu rural, à travers leurs réseaux de correspondants. Elles axent leurs pratiques sur la médiatisation et la dénonciation de ce qui ne va pas, notamment en matière de politique publique, par la production et la diffusion d'informations contradictoires, iconoclastes, anticonformistes sur la société, en ramant à contre-courant de l'État et de la télévision nationale. Selon un téléspectateur interviewé au cours de cette recherche :

À la RTS, c'est la communication ou propagande gouvernementale avec des sujets caducs. A la RTS, les journalistes fonctionnaires pantouflent. Dans le Privé, ils

bossent et sont sur le terrain au quotidien à la rencontre des Sénégalais lambda.

Par exemple, sous le régime de l'alternance marquée par l'arrivée d'Abdoulaye Wade au pouvoir en 2000, contexte qui a vu naître les premières chaînes de télévision privées sénégalaises, *Walf TV* s'est en particulier illustré dans ce journalisme de proximité. Entre 2000 et 2007, pendant que la télévision nationale travaillait visiblement pour la réélection d'Abdoulaye Wade lors de la présidentielle de 2007 en faisant tourner en boucle ses supposées réalisations, *Walf TV* ne cessait de diffuser, des reportages sur la persistance du chômage des jeunes, les coupures intempestives d'électricité, les coupures d'eau, la cherté de la vie et sur les inondations. En montrant comment ces fléaux étaient vécus à Dakar, surtout en banlieue dakaroise et dans beaucoup d'autres localités du pays, *Walf TV* interpellait l'État sur le fait que la priorité était ailleurs et non dans des dépenses de prestige à coup de plusieurs milliards, en se faisant « la voix des sans voix ». Au titre des dépenses publiques régulièrement dénoncées par les télévisions privées, on peut citer l'acquisition par l'actuel régime de Macky Sall d'un Train Express Régional, à plus de 1000 milliards de francs CFA, alors que l'extrême dénuement des hôpitaux et structures de santé révélé par la Covid-19 montre que les priorités sont ailleurs.

En privilégiant ce journalisme de proximité, les télévisions privées sénégalaises cherchent dans une très large mesure à se démarquer des journalistes des médias d'État. Aux yeux de bon nombreux de téléspectateurs interviewés au cours de la présente recherche, ces journalistes du secteur public sont devenus complètement déconnectés des vraies réalités du pays, à force de ne couvrir que l'actualité étatique et gouvernementale et de reléguer au second plan le vécu réel des populations.

3.1.3. L'égal accès à la télévision, le pluralisme et la diversité des points de vue

Le troisième apport des télévisions privées sénégalaises est l'accès à la télévision à d'autres courants idéologiques et politiques exclus de la télévision d'État, plus particulièrement les partis d'opposition. Sous prétexte d'éviter que les organes de presse publics ne soient transformés en lieu de campagne électorale permanente, la marginalisation des opposants de ces médias supposés pourtant être de service public est une réalité de la vie politique sénégalaise. Elle s'est manifestée pendant des décennies à travers la limitation de leur temps de parole par les autorités et l'occultation de leurs opinions et actions, au point de produire dans les médias d'État une information homogène et consensuelle qui ne correspond pas à la réalité politique pluraliste du pays (Diop, 1995, pp. 355-357). La conséquence directe de cet ostracisme est l'absence sur la télévision d'État de polémiques, de débats contradictoires sur les grandes décisions engageant la nation tout entière. Servant de tribunes alternatives, les télévisions privées constituent ainsi une réponse à cette politique étatique savamment exécutée par la RTS pour étouffer tout pluralisme, en refusant systématiquement d'inviter sur ses plateaux les opposants au régime en place politique, la société civile et les voix anticonformistes et en refusant de couvrir leurs activités. Pourtant, comme le souligne Barry (2012, op. cit., p. 320), la loi n°92-57 du 3 septembre 1992 relative au pluralisme à la radiotélévision, votée après d'âpres luttes de l'opposition politique, garantit l'égal accès de tous aux médias d'État. Selon cette loi, en effet,

La radio et la télévision rendent compte, dans le respect du pluralisme, de l'activité et des prises de position des organisations syndicales et patronales représentatives et des associations représentatives de la société civile, telles

que, notamment, les associations à but humanitaire, éducatif, culturel, sportif, de promotion féminine, de défense des droits de l'homme ou de protection des consommateurs.

Mais malgré l'existence de cette loi, les partis d'opposition n'ont jamais eu gain de cause. Depuis l'avènement des télévisions privées, ce temps de disette télévisuelle est révolu. Dans un paysage télévisuel devenu pluriel, ils accèdent plus facilement à la télévision. Aujourd'hui, c'est devenu banal de voir un opposant faire la une du JT d'une télévision privée ou en être l'invité (vedette) de la rédaction. Ainsi, aux téléspectateurs s'offrent des informations télévisées ayant des contenus plus fondés sur la diversité d'opinion et une réalité plus complète, sans compter que des gens ordinaires sont souvent interviewés. Cela entraîne moins d'images et de discours d'État et plus d'images et de discours populaires. Cet égal accès à la télévision que permettent les chaînes de télévisions privées est un acquis démocratique indéniable. Il a beaucoup participé à réconcilier les populations avec la télévision, en favorisant son appropriation populaire. Ainsi, grâce aux chaînes de télévision privées, sortir à la télévision n'est plus considéré comme un luxe. De ce point de vue, les télévisions privées sénégalaises ont contribué à faire émerger un espace public fondé sur ce que Michel Rosenfeld (1995, p. 76) appelle, dans un autre contexte, la doctrine de l'équité. Posant la liberté d'expression comme une liberté fondamentale, cette doctrine implique une grande diversité d'opinions que sous-tend un profond attachement national au principe qu'un débat sur des questions publiques devrait être libre, ouvert et solide. Elle postule également l'idée qu'une autonomie démocratique légitime requiert la possibilité pour chaque citoyen d'intervenir dans la formulation, la délibération,

le choix et l'application des programmes politiques à poursuivre pour le bien commun.

3.1.4. La couverture des marches de l'opposition et de la société civile pour la sauvegarde de la démocratie

Au titre des apports des télévisions privées, on peut également citer le fait qu'elles proposent une offre alternative en informations, en couvrant systématiquement les marches des partis d'opposition, des syndicats, des étudiants et toute autre manifestation exprimant un mécontentement vis-à-vis du gouvernement. Sous le premier mandat du Président Abdoulaye Wade (2000-2007) arrivé à la tête de l'État sénégalais, à la faveur de la première alternance historique au pouvoir, après 40 ans de règne sans partage du Parti socialiste, les télévisions privées ont couvert toutes les marches des déçus de cette alternance. Elles ont ainsi relayé le soulèvement des jeunes de Kédougou contre la mauvaise gestion des ressources minières de la localité ; la fronde des Imams de Guédiawaye contre les coupures intempestives d'électricité sur fond de lourdes suspicions de surfacturation ; les appels au soulèvement de Y EN A MARRE (Diome, 2013, op. cit., pp. 93-126). Lorsque le Président Wade fut tenté de modifier la constitution pour y introduire le quart bloquant et le poste de vice-président, cela donna lieu à un immense mouvement insurrectionnel à Dakar et en banlieue. Les télévisions privées ont largement couvert ces manifestations, en tournant les images en boucle. Elles ont ainsi beaucoup contribué au retrait de ce texte litigieux. Le président Wade fut par la suite suspecté de vouloir se présenter pour un troisième mandat, au-delà des deux mandats autorisés par la constitution. Les manifestations contre ce troisième mandat furent largement couvertes. Dans Kouthia Show sur la *TFM*, Wade était tourné en dérision à

travers son fameux « *ma waaxon, waxét* »⁶⁴. Lorsque par des artifices juridiques le Président Wade est arrivé à faire valider sa candidature par le Conseil Constitutionnel, pour un nouveau mandat, les chaînes de télévision étaient les principaux vecteurs de la contestation de cette candidature. *TFM* se montra particulièrement virulente, virulence alimentée sans doute par les frustrations liées aux difficultés ayant présidé à la naissance de la chaîne et à la non-validation de la candidature de son propriétaire Youssou Ndour à cette élection présidentielle. Si Abdoulaye Wade a été battu lors de ce scrutin, les télévisions privées en étaient pour beaucoup. Cette action subversive des télévisions privées sénégalaises dans ces revendications démocratiques a laissé des souvenirs durables chez cette téléspectatrice interviewée : « *La révolte populaire contre le 3^e mandat de Wade m'a beaucoup marquée. Les éditions spéciales étaient quotidiennes presque. Même si trois jeunes allumaient un pneu, les télévisions privées étaient là pour couvrir* ». Sous le Président Macky Sall, les télévisions sénégalaises continuent toujours dans ce registre. Les marches de l'opposition et d'une frange très importante de la société civile sénégalaise contre l'emprisonnement à un moment donné de Karim Wade (fils de l'ancien président), contre le projet de référendum de 2016, contre l'emprisonnement du Maire de Dakar Khalifa Sall et contre le parrainage de toute candidature à l'élection présidentielle de 2019 ont été largement couvertes par les télévisions privées. Pour une partie très importante de l'opinion publique sénégalaise, tous ces actes posés par le régime de Macky Sall ont en effet été considérés comme un recul de la démocratie sénégalaise. Certains en veulent au Président

⁶⁴ Cette expression signifie littéralement : « c'est moi qui l'avais dit mais je me suis dédit ». Cela renvoie à la très surprenante volte-face de Wade qui ne cessait de dire qu'il ne ferait jamais plus de deux mandats, avant de se rétracter par la suite. Cette volte-face allait écorner durablement l'image du Président Wade et contribuer à sa chute en 2012.

Sall d'appliquer aux opposants les mêmes méthodes dont il fut victime sous Abdoulaye Wade et qui lui valurent un vaste mouvement de sympathie lors de sa traversée du désert. Les dernières marches d'envergure couvertes par les télévisions privées sénégalaises concernent « l'Affaire Pétrotim », suite à une enquête explosive de *BBC Afrique* accusant Aliou Sall, frère du Président Macky Sall, de bradage des ressources pétrolières et gazières récemment découvertes, à travers un contrat jugé suspect avec l'homme d'affaires roumain Franck Timis.

La couverture systématique des manifestations des partis d'opposition et de la société civile par les télévisions privées, en cas de violation étatique des droits politiques et économiques des citoyens, est indéniablement un acquis démocratique très important. Avant l'arrivée des télévisions privées, si d'aventure de telles manifestations étaient couvertes par la télévision nationale la *RTS*, cette couverture n'était jamais en faveur des manifestants.

3.2. Mais un rôle culturel et éducatif très contesté, en raison de l'emprise grandissante du divertissement sur les télévisions privées

Même si les télévisions privées sénégalaises ont considérablement innové par rapport à l'offre télévisuelle antérieure assurée par la télévision d'État la *RTS*, leurs programmes de divertissement l'emportent largement sur leurs programmes d'information et d'éducation. Comme nous allons le voir ci-dessous, ce déséquilibre entraîne de nombreuses limites qui entravent leurs actions et remettent même en question leur crédibilité auprès du public.

3.2.1. Une conception très étriquée de la culture

Pour la plupart des personnes interviewées, il y a trop de « LMD » sur les chaînes de télévision privées. Loin de sa signification académique habituelle, la « LMD » utilisé ici pour parler des programmes de divertissement des télévisions privées sénégalaises a un autre sens. Le **L** renvoie à la lutte, sport national et partie très importante du patrimoine culturel local. Mais au fil du temps, la lutte a subi des mutations profondes. Elle n'est plus une lutte simple sans frappe. Dans son évolution, elle a donné naissance à une autre forme de lutte plus violente, c'est-à-dire à la lutte avec frappe. Alors que traditionnellement les gains associés à ce sport sont symboliques, la lutte sénégalaise, surtout celle avec frappe, est devenue un « business » juteux, depuis les années 1990, en raison des gros cachets en jeu, s'élevant lors des grands combats à des centaines de millions de francs CFA distribués aux deux lutteurs. Les médias sénégalais s'invitent à ce « business », plus particulièrement les télévisions privées. Pratiquement chaque chaîne de télévision a son émission de lutte animée par un communicateur traditionnel : « Bantamba » sur la 2STV depuis 2005, « Lamb Ji » sur *Walf TV* depuis 2009, « Roffo » sur la *TFM* depuis 2010, « Grand Combat » sur *SEN-TV* depuis 2012, etc. Les combats de lutte sont montrés en direct ou en différé, sur fond de folklore, de bataille psychologique acerbé et de bataille mystique entre adversaires, sur fond également de violence, de sang et de chutes spectaculaires. Ainsi, avant, pendant et après les grands combats de lutte avec frappe, en regardant les chaînes de télévision, on a comme l'impression qu'au Sénégal il n'y a pas d'autre sujet d'actualité que la lutte, tellement cette dernière éclipse les sujets politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux et éducatifs ! Aucun média ne semble déroger à la règle. Même la très institutionnelle télévision d'État la *RTS* a son émission de lutte :

« Caxabal » depuis 2008 pour s'adapter à la concurrence. Animer une émission de lutte est devenu un positionnement commercial stratégique et les chaînes de télévision sénégalaises se « piquent » leurs animateurs vedettes, au point de susciter une certaine animosité entre patrons de presse. A force de couvrir et rediffuser en boucle les combats de lutte, les télévisions privées sont aujourd'hui non seulement accusées de faire la promotion de la violence mais aussi d'inverser le modèle de la réussite sociale, dans la mesure où de nombreux jeunes dakarois s'essaient à la lutte, en désertant les bancs de l'école pour suivre, sur les plages, les lutteurs devenus à leurs yeux des symboles de la réussite sociale.

Le **M** de cette « LMD », symbole de ce qu'une frange importante du public qualifie de la programmation excessive d'émissions de divertissement sur les télévisions sénégalaises, renvoie à la musique. Outre la critique sociale faite à la sur-médiatisation de la lutte et à ses conséquences, on reproche également aux télévisions privées sénégalaises d'être des machines à diffuser trop de clips de rap, de hip hop et de « mbalakh » à longueur de journée. A travers son émission *Sen-Petit Galé*, la *TFM* cristallise à elle seule toutes les frustrations liées à la programmation musicale qualifiée de démesurée. Conçue sur le modèle des télé-réalités des télévisions occidentales, *Sen-Petit Galé* est une émission qui consiste à organiser des concours de chants dans les régions, entre enfants qui souhaiteraient devenir chanteurs et à qui la *TFM* vend le rêve de les aider à être des « stars » de la musique et de la télévision. Les « meilleurs », une fois sélectionnés, sont acheminés à Dakar où ils sont tous logés « dans un luxe insolent pour leur préparation ». A travers des concerts payants pour enfants et adultes, le public vote par SMS. Les meilleurs sont

gardés, les autres étant éliminés et renvoyés chez eux. Le vainqueur final est récompensé et, une fois chez lui, devient « une célébrité ». Organisée chaque année, lors des grandes vacances scolaires, cette émission est devenue un véritable phénomène médiatique. Les enfants des Sénégalais de la diaspora participent même à cette compétition, depuis la France, l'Espagne ou l'Italie. Cela donne à l'émission une aura internationale et attire des sponsors de toutes sortes. Sen-Petit Galé est devenu l'objet de nombreuses critiques. Pour l'écrivaine-dramaturge sénégalaise, Hadja Mai Niang⁶⁵, spécialiste de la pédagogie par l'image à l'Université de Thiès, cette émission n'aide en rien à l'éclosion de jeunes talents dans le domaine musical. Partant du postulat que l'enfant ne joue pas un rôle contrairement à l'adulte mais qu'il le vit, cette universitaire milite pour la suppression de Sen-Petit Galé, en raison des effets psychologiques dévastateurs que ce type d'émission a généralement sur l'enfant. Elle évoque une liste de « maux », tels que la schizophrénie pour absence médiatique, le narcissisme, le culte du gain facile. S'y ajoute, selon elle, le fait que l'enfant peut développer le sentiment que c'est impossible de réussir par soi-même, et que sa réussite passe nécessairement par le vote ou l'appréciation de l'autre. A travers Sen-Petit Galé, *TFM* est accusé d'exploiter abusivement les enfants, en engrangeant des sommes considérables, avec la complicité des opérateurs téléphoniques facturant le vote par SMS à 250 F CFA. Plus généralement, bon nombre de Sénégalais ont l'intime conviction que *TFM* et les autres chaînes de télévisions qui l'imitent sont en train de détourner les enfants des vrais métiers dont l'Afrique a besoin pour son

⁶⁵<https://www.lequotidien.sn/plainte-contre-tfm-sen-ptit-galle-diffusee-devant-procureur/>

développement, comme la Science et la Technologie. C'est à ce niveau, selon eux, que des concours devraient être organisés.

Le **D** de la « LMD » des télévisions sénégalaises renvoie à la danse. Les scènes de danse montrées sont jugées obscènes par une bonne partie du public local et accusées de faire la promotion du tourisme « sexuel » au Sénégal. Des émissions entières sont consacrées à la danse, sur fond de tam-tam, notamment « Dakar ne dort pas » organisée chaque samedi sur la *TFM* depuis 2012 et « Kay Bégué » sur *Walf TV* depuis 2013. Cela a poussé un acteur culturel interviewé à se montrer très critique à l'endroit des télévisions privées qui, à son avis, ne font pas de la télé. Selon lui, faire de la télé ne consiste pas à filmer des gens qui parlent, qui chantent et qui dansent. Au contraire, faire de la télé, c'est produire des images additives et explicatives. Ce que les télévisions privées sénégalaises font, conclut-il, correspond ainsi à ce qu'il y a de plus facile à faire.

Lorsque les responsables des programmes des chaînes de télévision privées sénégalaises sont interpellés sur l'importance de la lutte, de la musique et de la danse dans la grille des programmes, ils sont tous persuadés de faire œuvre utile, en participant à la promotion de la culture locale. Il s'agit bien là d'une conception étriquée de la culture, qui la réduit uniquement à ces trois aspects. D'autres formes d'expression culturelle sont ainsi oubliées dans la grille de programmes des télévisions privées sénégalaises comme les arts plastiques, la littérature, l'architecture, les expositions artistiques, la littérature, etc. A l'exception notable des émissions littéraires et philosophiques de Sada Kane sur la *2STV* et du Grand Rendez-vous sur la *2STV*, il n'existe pas d'autres émissions de ce genre sur les télévisions sénégalaises. Depuis 2014, Sada Kane est seul, « Grand

rendez-vous »⁶⁶ ayant été supprimé. C'est cette conception très étreiquée de la culture sur les chaînes de télévision privée sénégalaises qui a récemment poussé le journaliste et réalisateur Cheikh Mouhamadou Djimbira à les qualifier de véritable désert intellectuel et culturel (2006).

3.2.2. Le poids des telenovelas

Le Sénégal est une vieille terre de cinéma qui a toujours eu de grands cinéastes de renom comme Sembène Ousmane, probablement le cinéaste africain le plus connu dans le monde. On peut dire autant concernant le cinéma et les cinéastes des autres pays africains. Les films africains sont regardés partout dans le monde et sont présents dans des festivals internationaux où ils gagnent régulièrement des prix. Mais paradoxalement, quand on regarde les chaînes de télévisions privées sénégalaises, ce qui frappe est qu'elles sont très loin de refléter cette richesse cinématographique locale, si bien que Mouhameth Djimbirra n'a pas hésité à les taxer d'écran noir du cinéma africain, en général, et sénégalais, en particulier (2006, op. cit., p. 39). En lieu et place de films africains, les télévisions privées sénégalaises excellent dans la diffusion de films étrangers qualifiés de bas de gamme. Ces téléfilms venus d'Amérique latine en général (Brésil, Mexique Venezuela, etc.), connaissent un énorme succès avec une audience grandissante. Ce phénomène a d'abord commencé au début des années 1990, avec des feuilletons d'origine américaine comme « Dallas », « Santa Barbara », « Dynastie », et quelques telenovelas comme « Luz Clarita », « Rosa Salvaje ». Mais depuis les

⁶⁶ On retrouve cette émission sous un autre format sur la télévision nationale la RTS et sous un autre nom (« Le Dimanche soir » à partir de 21h).

années 2000, il y a une diffusion explosive des telenovelas dans les télévisions privées nationales sénégalaises, avec « Rubi », « la Belle mère », « Marimar », « les Destins du cœur » ou encore « Destins croisés » mais également « Sous les Tropiques » pour ne citer que ces films. Et depuis 2007 c'est le boom, sur les chaînes de télévisions privées nationales, des feuilletons indous. Et ces derniers ont un très grand succès, auprès du public, de même que ses acteurs. La visite à Dakar de Pallavi Kulkarni, (« Vaidehi » dans le film du même nom) actrice indienne de seconde zone, accueillie comme une reine, est une parfaite illustration du seuil qu'a atteint l'extraversion culturelle des sénégalais. Diffuser pendant quelques mois sur une chaîne de télévision privée, la 2STV, la série Vaidehi connaîtra un succès grandiose.

Cela conduira le directeur général de ladite structure à faire venir l'héroïne au Sénégal. Mais était-ce une raison pour la traiter comme une personne qui a rendu de grands services à la Nation sénégalaise, se demandaient beaucoup de personnes ? Des grands hommes de culture comme Ousmane Sembène, Mahatma Johnson Traoré et plus récemment Samba Félix Ndiaye sont morts, ils n'ont même pas eu un hommage de la part des Sénégalais. Alors que ce sont des personnes qui ont beaucoup apporté à l'image du Sénégal et lutté pour la réhabilitation de la dignité noire à travers le cinéma. En misant sur les telenovelas estimés moins chers que la co-production et la diffusion de films locaux, les chaînes de télévision privées sénégalaises contribuent énormément à l'extraversion culturelle des publics locaux. Le risque dénoncé par les personnes que nous avons interviewées est qu'on en arrive un jour, si ce n'est pas déjà le cas, à avoir des publics qui connaissent mieux les cultures étrangères que

leurs propres cultures. Encore que les cultures que véhiculent ces telenovelas ne sont pas le reflet fidèle de ces cultures allogènes. Faute de culture filmique ou cinématographique, bon nombre de téléspectateurs ne savent pas qu'il ne s'agit pas de films documentaires basés sur le réel mais plutôt de films de fiction.

3.2.3. Les risques de télé-poubellisation

De l'anglais *Trash Tv*, la télé-poubelle est une expression péjorative et familière qui désigne l'ensemble des programmes jugés comme ayant une valeur éducative moindre, voire nulle comparativement à l'ensemble des programmes télévisés disponibles, selon le dictionnaire en ligne Wikipédia⁶⁷. L'objectif de la télé-poubelle est de faire de l'audimat à tout prix en proposant des sujets racoleurs. La télé-poubelle est essentiellement destinée à attirer les téléspectateurs sur des contenus publicitaires. Elle recouvre un spectre de programme très large et varié (jeux télévisés, talk-shows, émissions de divertissement, reportage, séries télévisées, etc.). Généralement, ces types de programme sont taxés d'avoir comme dénominateur commun d'être vulgaires, violents, démoralisateurs, sexistes, ignares, scandaleux, remplis de clichés et capables d'annihiler tout esprit critique au point de « crétiniser » le téléspectateur.

Si on se réfère à cette définition, les télévisions privées sénégalaises courent aujourd'hui de réels risques de télé-poubellisation, en raison de la forte concurrence qu'elles se livrent pour gagner des parts de marché. Une concurrence d'autant plus rude que l'économie des médias sénégalais n'est pas des plus prospères (Faye, 2018 ; Diongue, 2018).

⁶⁷ https://fr.wikipedia.org/wiki/Télé_poubelle

Outre l'importance qu'elles accordent aux programmes de divertissement dont le rôle éducatif et culturel est jugé douteux et fortement contesté par une bonne partie du public sénégalais, ce qui rejoint la critique généralement faite à la télé-poubelle, il y a des tendances très fortes qui confortent l'idée d'une télé-poubellisation croissante des télévisions privées sénégalaises.

Parmi ces tendances, il y a le fait que les animateurs ont pris le pouvoir sur les journalistes dans la plupart des télévisions privées sénégalaises. Alors que l'information est historiquement le cœur de métier de la presse, ces derniers ont beaucoup perdu en prestige. Non seulement les animateurs sont plus considérés et mieux payés, mais également il est fréquent de voir sur certaines chaînes des animateurs qui animent des émissions d'actualité en lieu et place des journalistes professionnels (« Quartier général » sur la *TFM*). S'il arrive que ces derniers soient présents dans ces émissions, ils ne servent que de faire-valoir car jouant les seconds rôles. Ces animateurs sont d'anciens disk-jokers, des mannequins, des comédiens et des communicateurs traditionnels utilisés de plus en plus pour faire de *l'infotainment*. Quand les journalistes se plaignent du sort réservé à l'information et à leur statut, ils se voient souvent opposés le fait que ce sont les émissions de divertissement qui drainent les sponsors et qui permettent de payer le personnel.

Dans ce contexte de concurrence et de risques de télé-poubellisation des télévisions privées sénégalaises, le théâtre populaire filmé, de même que les telenovelas sont progressivement remplacés par des téléfilms locaux aux contenus jugés impudiques et attentatoires aux bonnes mœurs. Ces téléfilms ont pour noms « Infidèles », « Maîtresse d'un homme marié », « Rewolène Sakh », «

etc., accusés de faire la promotion de la prostitution déguisée et de l'adultère dans un langage crû à caractère pornographique.

Des associations islamiques, à l'instar de Jamra, ont multiplié leurs sorties contre ces téléfilms, ont écrit des lettres de protestations au Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel et envisagent même d'organiser une marche pour la suppression de ces téléfilms. De son côté, le Conseil national de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) ne cesse d'adresser des lettres de mise en demeure aux télévisions privées, les invitant à éviter les images qui pourraient effectivement choquer une partie du public. Mais, pour le moment, en vain, en raison des gains publicitaires escomptés de ces téléfilms.

Le sentiment que le CNRA est le bras armé du pouvoir contre la presse privée a affecté la crédibilité de cette structure. En conséquence, il est peu écouté.

Les organes d'autorégulation (CORED-SYNPICS) sont, en ce qui les concerne, affaiblis par le pouvoir, du fait de la non-application du code de la presse toujours en préparation depuis plus de dix ans.

Conclusion

À la faveur de la démonopolisation du secteur télévisuel national sénégalais et de son ouverture aux opérateurs privés locaux, notre objectif de départ était de questionner, à travers cette recherche, le rôle que jouent les télévisions privées dans le paysage médiatique sénégalais. Nous voulions savoir si ces télévisions n'étaient pas des espaces télévisuels alternatifs, vu l'impossible mutation de la télévision nationale sénégalaise la *RTS* en média de service public.

Les résultats que nous avons obtenus montrent que ces télévisions incarnent non seulement le renouveau télévisuel sénégalais

mais respectent également plus que la télévision nationale les principes et critères définissant un service public de l'audiovisuel, en raison du rôle démocratique très prépondérant qu'elles jouent. En favorisant une diversification des sources d'information, en proposant un journalisme de proximité, en assurant l'égal accès à tous sur la base du pluralisme des idées et des opinions et en accompagnant le mouvement démocratique, les télévisions privées sénégalaises ont littérairement déclassé la RTS à travers une offre plus innovante et plus populaire.

Cependant, malgré leur rôle informatif et démocratique indéniable, les télévisions sont sérieusement confrontées à des risques de télé-poubellisation en raison de l'emprise grandissante des émissions de divertissement à valeur éducative et culturelle douteuse.

Bibliographie

- BA Abdoul, 1996, *Télévision, Parabole et Démocratie en Afrique*, Paris : L'Harmattan, collection « champs visuels », 158p.
- BARRY Moustapha, 2013, *Médias et pouvoir au Sénégal depuis les indépendances (1960)*, Thèse de Doctorat en Information et Communication (sous la direction de Jacques Barrat), soutenue le 7/03/2012 à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas, 643p.
- DIAKHITE Kadialy, 2013, *Promesses et désespoirs d'un service public*, Paris : L'Harmattan, 320 p.
- DIOH Tidiane, 2009, *Histoire de la télévision en Afrique noire francophone, des origines à nos jours*, Paris : Karthala, 238p.
- DIOME Modou, 2013, *Médias, mouvement populaire et violence politique : le contrat social sénégalais à l'épreuve de la contestation et des urnes*, Thèse de Doctorat en Sociologie

(sous la direction du Professeur Gora Mbodj), soutenue le 11/05/2013 à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis.

DIOP, Adrienne, 1995, *La Communication politique et la démocratie au Sénégal*, Thèse de Doctorat en Sciences de l'information et de la communication, sous la direction de Francis Balle, Institut Français de Presse, Université de Droit, d'Economie et de Sciences Sociales de Paris Panthéon Assas (Paris II), 460p.

DJIMBIRA Cheikh Mouhamadou, 2016, *Les télévisions au Sénégal – entre désert de contenu et sécheresse intellectuelle*, Paris : L'Harmattan, 84p.

FALL Bouna Manel, 2008, « Le pluralisme télévisuel au Sénégal », in : Silla, Moutar, *Le pluralisme télévisuel en Afrique de l'Ouest*, Dakar, Editeur : Institut Panos Afrique de l'Ouest, pp. 43-52 ; pp. 78-80 ; pp. 97-100 ; pp. 119-120 ;

FAYE Mor, septembre 2020, « Médias d'État et Alternance Politique au Sénégal : une étude de la Télévision nationale sénégalaise sous le Président Abdoulaye Wade », in *Akofena*, n°002, vol.1, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire, pp. 77-96.

FAYE Mor, 2019/4, « Public Sector Media and The Credibility Crisis in Senegal: National Television in the Socialist Government », in *Brazilian Journalism Research-Theory, Research and Criticism*, Brésil, Vol. 15, n°1, pp. 8-27.

FAYE Mor, juin 2018, « La presse privée sénégalaise : une presse de référence au bord de l'asphyxie économique et financière », in *Les Cahiers du CERLESH* Lettres, Sciences Humaines et Sociales, Tome XXXI, N° 57, FLASH, Université de Ouagadougou, Burkina Faso, pp. 111-144.

FAYE Mor, 2011, « Sénégal-Évaluation », in : Buckley, Steve, *La Charte Africaine de la Radio-Télédiffusion : Quel impact en*

Afrique de l'Ouest, Dakar, Editeur : Institut Panos Afrique de l'Ouest, pp. 143-174.

FAYE Mor, 2008, *Presse privée écrite en Afrique francophone – Enjeux démocratiques*, Paris : L'Harmattan, 396p.

LOUM Ndiaga, 2013, « Les médias sous Abdoulaye Wade, entre contrôle et défiance », in : DIOP Momar Coumba, *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade : le Sopi à l'épreuve du pouvoir*, Paris : Karthala, pp. 591-624.

NDIAYE Malick, 20 août 2003, « La RTS, dernière Bastille ? », *Walf Quotidien*.

NIASSE Sidy Lamine, 2003, *Un arabisant entre presse et pouvoir*, Dakar : Editions Walfadjri.

PAYE Moussa, 2002, « De radio Mali aux Stations FM – La fin du monologue », in : Diop, Momar Coumba, *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris : Karthala, pp. 465-490.

ROSENFELD Michel, 1995, « Liberté d'expression, égalité et accès des minorités aux médias aux États-Unis », in *Les Médias entre droit et pouvoir – Redéfinir la liberté de la presse* (Sous la dir. de G. Haascher et B. Libois), Bruxelles : Editions de l'Université Libre de Bruxelles, pp. 75-101.

SY Jacques Habib, 2003, *Crise de l'audiovisuel au Sénégal*, Dakar : Editeur Aide Transparence, 303p.

SYLLA Serigne, 2018, *Champ médiatique et pouvoir religieux : les ambiguïtés d'une relation au concours de l'avènement des médias confessionnels sénégalais* : thèse pour le doctorat unique de Sociologie de l'Université Gaston Berger, Saint-Louis du Sénégal.

Webographie

BOURDON Jérôme, 2013, « Le service public de la radiotélévision : l'histoire d'une idéalisation », dans *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, n° 14/2, pp. 14-26, (en ligne : <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/wp-content/uploads/2019/02/Enjeux-Dossier2013.pdf>)

DIONGUE Moustapha et GUEYE Birahim, 6-8 juin 2018, « Comportements stratégiques des chaînes de télévision privées généralistes au Sénégal », XXVII^e Conférence Internationale de Management Stratégique, Montpellier (<https://www.strategie-aims.com/events/conferences/29-xxviieme-conference-de-l-aims/communications/5093-comportements-strategiques-des-chaines-de-television-privees-generalistes-au-senegal/download>)

RINGOOT Roselyne et ROCHARD Yvon, 2002, « Proximité éditoriale : normes et usages des genres journalistiques », *Mots – Les langages du politique* [En ligne], 77 | 2005, mis en ligne le 31 janvier 2008, consulté le 20 octobre 2020. URL:<http://journals.openedition.org/mots/162>;DOI :<https://doi.org/10.4000/mots.162> ■■■■